

## Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction du Patrimoine Culturel

**Monsieur Thierry WAUTERS**

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 02/10/2024

**N/Réf. :** BXL20129\_731\_PROT  
**Gest. :** KD/MH  
**V/Réf. :** 2043-0970  
**Corr DPC:** Michèle Herla  
**NOVA :** //

**BRUXELLES. Rue Vautier, 29 – Institut des Sciences naturelles de Belgique (= aile de l'ancien couvent des Rédemptoristes classée comme monument (arch. E. Cels, 1857) / immeuble-tour moderniste en cours de sauvegarde (arch. L. De Vestel, 1930-1950) / compris dans le Parc Léopold classé comme site)**

**PROTECTION :** clôture d'enquête de la procédure de classement comme monument de la totalité de l'aile Janlet (arch. E. Janlet, 1898-1905), en ce compris le mobilier en bois d'origine qui en fait partie intégrante (à savoir les bureaux, armoires de rangement, de conservation et/ou d'exposition, bibliothèques, tables, chaises, meubles-vitrines conçus selon des modèles mis au point par E. Janlet et E. Dupont)  
**Demande de BUP – DPC du 02/09/2024**

### Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article 225 § 2 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 02/09/2024 sous référence, la CRMS, en sa séance du 25/09/2024, a examiné les documents résultant de l'enquête préalable au classement éventuel de l'objet cité sous rubrique.

La procédure, entamée par arrêté du 25/04/2024, vise le classement comme monument de la totalité de l'aile Janlet (arch. E. Janlet, 1898-1905), faisant partie du Musée de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, en ce compris le mobilier en bois d'origine qui en fait partie intégrante (à savoir les bureaux, armoires de rangement, de conservation et/ou d'exposition, bibliothèques, tables, chaises, meubles-vitrines conçus selon des modèles mis au point par E. Janlet et E. Dupont).



Localisation (© extrait Brugis), objet du classement (© Urban-DPC), vue actuelle de l'aile Janlet (© Urban-DPC)

Ni le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Bruxelles, ni l'Etat belge, propriétaire, ne se sont prononcés sur la proposition de classement endéans le délai légal de l'enquête préalable.

La CRMS prend acte que le Gouvernement a également entamé une procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde comme ensemble de certaines parties de l'aile De Vestel (ou bâtiment scientifique) et du

bâtiment du Service de géologie de Belgique (rue Vautier 29 et rue Jenner 13), faisant eux aussi partie du Musée de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique. Le CoBAT ne prévoit toutefois pas que la CRMS soit obligatoirement interrogée dans le cadre d'une procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde.

### Intérêts historique, artistique et scientifique du bien



*Vues actuelles des espaces intérieurs et du mobilier d'origine (© Urban-DPC)*

L'entame de la procédure de classement de l'aile Janlet comme monument est motivée par la valeur historique, artistique et scientifique du bien, eu égard à :

- l'histoire et l'évolution du Musée de l'Institut des sciences naturelles de Belgique, institution scientifique de renommée internationale ;
- la collaboration étroite entre l'architecte et la direction du musée pour élaborer un programme muséal de premier plan (organisation des espaces, conception, intégration du mobilier, etc.) ;
- la place occupée par le bâtiment dans l'œuvre de l'architecte E. Janlet ainsi que dans l'histoire de l'architecture belge en tant que pionnier du style néo-Renaissance flamand ;
- l'usage des nouvelles techniques de construction dérivées de l'architecture industrielle appliquées à un nouveau programme.

En effet, implanté dans le haut du parc Léopold à Bruxelles (classé comme site par AR du 18/11/1976), le bâtiment fut construit en 1898-1905 comme extension de l'ancienne aile du couvent des Rédemptoristes (classée comme monument par AR du 26/01/1987) pour accueillir les collections du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, qui s'étaient enrichies avec la découverte en 1878 des squelettes des iguanodons à Bernissart.

Les plans seront confiés par Édouard Dupont, directeur-conservateur de l'époque, à l'architecte E. Janlet (1839-1918) connu pour compter, aux côtés des architectes J. J. Van Ysendyck et H. Beyaert, parmi les défenseurs du style néo-Renaissance flamande comme style national contemporain. Les façades combinent la pierre, le fer et le verre, un usage novateur pour l'époque en matière de construction. De même, le mélange des pierres bleue et blanche, matériaux locaux, leur confère une puissance et une qualité chromatique inspirée du style néo-Renaissance flamande.

La conception qui se caractérise par sa sobriété et sa rigueur proches du rationalisme, laisse une très grande place aux techniques nouvelles inspirées de l'architecture industrielle : de larges fermes métalliques enjambant l'espace intérieur, un plafond à voussettes (ou caissons) supporté par des colonnes en fonte et des poutrelles en fer, la galerie sur consoles en fer forgé, les escaliers à vis, les grandes baies vitrées éclairant abondamment les espaces intérieurs. Les armatures métalliques de la structure, nombreuses dans la salle d'exposition, forment un décor intérieur très présent et soigné. Aussi l'idée d'une esthétique spécifique à l'architecture métallique apparaît, concept avant-gardiste pour l'époque.

Ces caractéristiques architecturales, combinées à un programme muséal à la pointe né de la collaboration de l'architecte avec le directeur des collections Edouard Dupont, donnent lieu à une architecture dynamique et originale qui intègre parfaitement un mobilier varié doté de meubles de rangement, servant à la conservation et/ou l'exposition des collections, de bureaux, bibliothèques,

chaises, tables, étagères. Ce mobilier représentatif de l'ébénisterie du début du XX<sup>e</sup> siècle est identifiable et reconnaissable sur les photos d'époque publiées peu après l'inauguration du musée ainsi que dans diverses publications. Conçu sur mesure et adapté aux fonctions des différents espaces, il est un rare témoin des arts décoratifs de l'époque au service d'une conception muséale nouvelle.

L'aile Janlet se trouve également dans un bon état de conservation : les façades et les toitures ont été restaurées en 1978 et l'intérieur a fait l'objet d'une campagne complète de rénovation de 2003 à 2009 dans le plus grand respect du bâtiment et du mobilier d'origine qui ont conservé leur intégrité, leur cohérence d'ensemble et leur authenticité (rénovation des salles et des techniques, insertion de nouvelles constructions contemporaines, optimisation du circuit muséologique, restauration de certaines vitrines anciennes, etc.). Les vitrines-cages à ossature métallique, réalisées dans les années 1930 pour abriter les iguanodons, ont été remplacées par de nouvelles structures en verre et métal parfaitement intégrées à la salle d'origine.

***Par conséquent, la Commission confirme l'intérêt patrimonial du bien tel que démontré dans la motivation jointe en annexe de l'arrêté autorisant l'ouverture d'enquête. Elle rend un avis favorable sur le classement comme monument de la totalité de l'aile Janlet (arch. E. Janlet, 1898-1905), faisant partie du Musée de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, en ce compris le mobilier en bois d'origine qui en fait partie intégrante (à savoir les bureaux, armoires de rangement, de conservation et/ou d'exposition, bibliothèques, tables, chaises, meubles-vitrines conçus selon des modèles mis au point par E. Janlet et E. Dupont), pour leur intérêt historique, artistique et scientifique particulièrement remarquable. Elle demande de bien vouloir proposer au Gouvernement de faire sanctionner cette proposition par un arrêté de classement définitif.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



S. VAN ACKER  
Président

c.c. à : [mherla@urban.brussels](mailto:mherla@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [info.persoons@gov.brussels](mailto:info.persoons@gov.brussels) ; [lbaro@gov.brussels](mailto:lbaro@gov.brussels) ; [wstevens@gov.brussels](mailto:wstevens@gov.brussels)